

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION DU JEUDI 30 ET VENDREDI 31 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 30 juillet 2020, à 10 heures 50, l'Assemblée de Corse, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. L'état d'urgence a été levé mais les dispositions dérogatoires pour assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ont été maintenues. Aussi, la séance se déroule-t-elle en partie en présentiel, en partie par le biais de la téléconférence. Par ailleurs, des élus ont donné pouvoir.

Le président TALAMONI s'attache à rappeler l'ensemble de ces éléments à l'assemblée délibérante ainsi qu'au conseil exécutif. Il rappelle également les consignes de sécurité sanitaires applicables, notamment l'obligation de porter un masque, de s'exprimer au pupitre dès lors que l'intervenant fait le choix d'ôter cette protection pour s'exprimer, et cela, nonobstant la distanciation physique augmentée.

La séance débute par les questions orales. Elles portent sur les sujets suivants :

- "L'effondrement de la production de miel en Corse" (2020/E6/030) par **M. COLONNA** au nom du groupe **Femu A Corsica**,
- "La divagation animale" (2020/E6/027) par **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République**,
- "Le point d'étape du dispositif ORELI" (2020/E6/029) par **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**,
- "L'aide aux communes pour le maintien des contrats d'apprentissage" (2020/E6/028) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane**,

Les réponses sont apportées par **M. MORTINI** pour les questions numéros 1 et 2, par **M. BIANCUCCI** pour la question n° 3 et par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** pour la question n° 4.

A 11 heures 30, **le président TALAMONI** demande à **Mme TOMASI** de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI à Danielle ANTONINI, Mattea CASALTA à Jean-François CASALTA, Catherine COGNETTI-TURCHINI à Jean-Charles ORSUCCI, Christelle COMBETTE à Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Louis DELPOUX à Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL à Marie-Anne PIERI, Pierre-José FILIPPUTTI à Petr'Antone TOMASI, Laura FURIOLI à Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI à Chantal PEDINIELLI, Julie GUISEPPI à François BENEDETTI, Xavier LACOMBE à Camille de ROCCA SERRA, Jean-Jacques LUCCHINI à Romain COLONNA, Marie-Thérèse MARIOTTI à Jean-Martin MONDOLONI, Paul MINICONI à François BERNARDI, Nadine NIVAGGIONI à Paulu Santu PARIGI, Marie-Hélène PADOVANI à François ORLANDI, Antoine POLI à François ORLANDI, Pierre POLI à Anne TOMASI, Laura Maria POLI-ANDREANI à Vannina ANGELINI-BURESI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI, Joseph PUCCI à Pascal CARLOTTI, Pascale SIMONI à Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI à Jeanne STROMBONI,

Sont absents : Mme Valérie BOZZI et M. Pierre-Jean LUCIANI.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive,
M. Lionel MORTINI, conseiller exécutif.

A l'issue, il prononce un discours au cours duquel il rend un hommage appuyé à **Roccu MAMBRINI** et à **Marcellu ACQUAVIVA** récemment décédés.

Le président SIMEONI s'exprime également et évoque la haute mémoire de **Gisèle HALIMI**.

Le présent document de synthèse ne fait pas état des multiples changements intervenus dans les affectations des pouvoirs pour éviter de trop alourdir sa lecture et dès lors que cela ne nuit pas à sa cohérence d'ensemble. En revanche, il les mentionne lorsque cela se révèle indispensable.

Le président TALAMONI fait état de la nécessité pour l'**Assemblée de Corse** de se prononcer sur l'urgence.

1) Approbation de l'urgence :

Mme TOMASI fait l'appel.

Sont absents : Mme Valérie BOZZI et M. Pierre-Jean LUCIANI.

Au terme du scrutin, l'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis

GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2) Rapport n° 223 relatif à la prorogation des dispositions de la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020 portant cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse :

Le président TALAMONI présente le rapport considéré.

Mme TOMASI effectue l'appel.

Sont absents : Mme Valérie BOZZI et M. Pierre-Jean LUCIANI.

La prorogation des dispositions en cause est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre

POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Mmes, MM. François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 8**

3) Rapport n° 203 concernant les orientations stratégiques du programme opérationnel FEDER FSE Corse 2021-2027 :

Mme MAUPERTUIS fait une présentation du document. Celle-ci est assortie d'une projection.

Le rapport a recueilli l'avis favorable de la CDENATE, les représentants des groupes **Per l'Avvene** et **Andà per Dumane** n'ont pas participé au vote.

Interviennent **MM. COLONNA, MONDOLONI** et **GHIONGA**.

Mme MAUPERTUIS ainsi que le président **SIMEONI** apportent aux intéressés des éléments de réponse.

Il est procédé à l'appel par **Mme TOMASI**.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Paul LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI et Jean-Charles ORSUCCI.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François

BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI,

Non-participation : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA,

**POUR : 46
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10**

4) Rapport n° 222 portant soutien à la création artistique et culturelle « A Chjama di l'Arti » - Création des prix et appel à projets 2020 :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA expose rapidement la teneur de ce dossier.

Mme ANGELINI-BURESI fait une courte intervention.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Paul LEONETTI et Pierre-Jean LUCIANI.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI,

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI,

Non-participation : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA,

POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10

A 12 heures 50, le président TALAMONI suspend la séance. Cette dernière reprend à 15 heures 45.

Mme Valérie BOZZI, absente lors des précédents scrutins, donne pouvoir à Mme Isabelle FELICIAGGI, Mme Marie SIMEONI à M. Petr'Antone TOMASI.

5) Rapport n° 87 relatif au compte de gestion de la collectivité de Corse pour l'exercice 2019 :

M. BIANCUCCI rapporte et à l'issue Mme TOMASI procède à l'appel nominal.

Sont absents : MM. François-Xavier CECCOLI et Pierre-Jean LUCIANI.

Le rapport recueille l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François

BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI,

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MM. François-Xavier CECCOLI et Pierre-Jean LUCIANI absents lors du vote du compte de gestion donnent pouvoir respectivement à M. Pierre GHIONGA et à Mme Valérie BOZZI qui a rejoint l'hémicycle.

6) Rapport n° 208 relatif au compte administratif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2019 :

M. BIANCUCCI présente le document.

La CFF a émis un avis favorable, les groupes **Andà per Dumane, Per l'Avvene et La Corse dans la République** n'ont pas pris part au vote.

Preennent tour à tour la parole **Mme STROMBONI, MM. ORLANDI, de ROCCA SERRA, TOMASI, ARMANET et GHIONGA.**

M. BIANCUCCI répond aux intéressés.

A l'issue, il est procédé à l'appel nominal.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Se sont abstenus : Mmes, MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 41
CONTRE : 10
ABS. : 12
NP : 0

Concernant les deux rapports qui suivent, **Mmes et MM. Stéphanie GRIMALDI, Paola MOSCA, Pascale SIMONI, François BENEDETTI, Francis GIUDICI et Julien PAOLINI**, intéressés, ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

7) Rapports numéros 194 et 193 portant respectivement sur le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 des Bains de Petrapola :

Le président TALAMONI propose une présentation conjointe des deux rapports par **M. BIANCUCCI**.

La CFF a émis un avis favorable, les groupes **Andà per Dumane**, **Per l'Avvene** et **La Corse dans la République** n'ont pas pris part au vote.

Mme TOMASI procède à l'appel nominal.

S'agissant du compte de gestion, il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

En ce qui concerne le compte administratif, il recueille la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel

GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes, MM. Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Non-participation : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 37
CONTRE : 0
ABS. : 11
NP : 9**

Le président TALAMONI cède provisoirement la présidence à Mme Mattea CASALTA

8) Rapports numéros 195, 196, 197, 198 et 192, 191, 189, 188 portant respectivement sur le compte de gestion 2019 du parc de la voirie, du laboratoire d'analyses du Cismonte, du laboratoire d'analyses du Pumonti, de la crèche Laetitia et le compte administratif 2019 du parc de la voirie, du laboratoire d'analyses du Cismonte, du laboratoire d'analyses du Pumonti, de la crèche Laetitia :

Les documents sont présentés dans les mêmes conditions que précédemment sur proposition du **président de l'Assemblée de Corse**. Il suggère également à l'assemblée délibérante qui accepte, des votes groupés pour les comptes de gestion, d'une part, et pour les comptes administratifs, d'autre part.

Les comptes de gestion sont mis aux voix

Sont Absents : Mmes, MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Mme PEDINIELLI intervient sur compte administratif de la crèche Laetitia.

M. BIANCUCCI et **Mme FAZI** fournissent des éléments de réponse aux intéressés.

L'appel est effectué par **Mme TOMASI**.

Sont absents : Mmes, M. Fabienne GIOVANNINI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI.

Les documents sont adoptés à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François

BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes, MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

Non-participation : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 10**

9) Rapport n° 209 relatif à la discussion sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CDC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices :

Le document donne lieu à une présentation par **le président SIMEONI**.

Prennent la parole successivement **MM. VANNI, GHIONGA, Mme TOMASI, MM. Antoine POLI et TOMASI**.

Le président du conseil exécutif de Corse répond aux intéressés sur le contenu de ce rapport qui n'appelle pas de vote de l'assemblée délibérante.

10) Rapport n° 201 concernant le suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2019 :

Le rapporteur est **le président du conseil exécutif de Corse.**

M. MONDOLONI présente, au nom du groupe **Per l'Avvene** un amendement au projet de délibération du rapport dont il s'agit. Il propose d'insérer à l'article 2 après « demande », « à la *Collectivité de Corse et* » et de remplacer le terme « ses compétences » par « *leurs compétences respectives* ». Il suggère d'inclure après l'article 3, un article nouveau ainsi rédigé : « *DEMANDE l'organisation d'une commission permanente chargée de travailler à la révision d'ensemble du règlement intérieur qui sera par la suite soumise à l'Assemblée, conformément à ce qui avait été envisagé en début de mandature ; révision qui comprendra l'encadrement des modalités de dépôt des motions.* ».

M. COLONNA prend également la parole.

L'amendement est mis aux voix.

Sont absents : M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Pascale SIMONI, M. Jean-Guy TALAMONI.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes, MM. Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

Non-participation : Mmes, MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 9

CONTRE : 40

ABS. : 6

NP : 6

L'Assemblée de Corse se prononce ensuite sur le contenu du rapport. Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABS. : 15

NP : 0

Le président TALAMONI est de retour en séance.

11) Rapport n° 165 concernant l'office foncier - Acquisition et convention de portage - Château Stopielle à Centuri :

Le rapport relatif à cette acquisition est présenté par **M. ANGELINI**.

S'expriment **Mmes PIERI, PADOVANI, PROSPERI et CASALTA**.

La CFF et la CDENATE ont émis un avis favorable sur ce projet.

M. ANGELINI apporte des réponses aux observations formulées par les intervenantes.

A l'issue, il est procédé à l'appel nominal par **Mme TOMASI**.

Sont absents : Mme Catherine RIERA, M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Pascale SIMONI.

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI.

**POUR : 51
CONTRE : 0
ABS. : 9
NP : 0**

La séance est suspendue à 20 heures 10.

La session reprend à 10 heures 20, le 31 juillet 2020.

Le président du conseil exécutif de Corse informe l'assemblée du décès subit de **Michel BATTESTI**, agent de la collectivité. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,
Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI à Julie GUISEPPI, Véronique ARRIGHI à Danielle ANTONINI, Valérie BOZZI à Isabelle FELICIAGGI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à Jean-Charles ORSUCCI, Christelle COMBETTE à Jean-Martin MONDOLONI, Jean-

Louis DELPOUX à Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL à Marie-Anne PIERI, Pierre-José FILIPPETTI à Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI à François BENEDETTI, Stéphanie GRIMALDI à Isabelle FELICIAGGI, Paul LEONETTI à Marie SIMEONI, Jean-Jacques LUCCHINI à Romain COLONNA, Pierre-Jean LUCIANI à Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI à Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI à Julien PAOLINI, François ORLANDI à Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI à Romain COLONNA, Chantal PEDINIELLI à Francis GIUDICI, Pierre POLI à Anne TOMASI, Laura Maria POLI-ANDREANI à Rosa PROSPERI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI, Joseph PUCCI à Pascal CARLOTTI, Camille de ROCCA SERRA à Xavier LACOMBE, Anne-Laure SANTUCCI à Muriel FAGNI, Pascale SIMONI à Petr'Antone TOMASI, Jeanne STROMBONI à Mattea CASALTA, Julia TIBERI à Jean-François CASALTA.

Est absente : Mme Catherine RIERA.

12) Rapport n° 210 portant moratoire sur le déploiement de 5G :

Le président TALAMONI présente le rapport.

Il précise que la CDENATE a émis un avis favorable avec une non-participation des membres des groupes **Per l'Avvene** et **Andà per Dumane** ainsi que de **Mme ARRIGHI**.

Prennent successivement la parole **MM. MONDOLONI, CECCOLI, ORSUCCI** et **Mmes ANGELINI-BURESI** et **CASALTA**.

Le président SIMEONI est favorable au principe du moratoire et présente l'amendement suivant en créant un nouvel article 2, l'article 2 ancien devenant l'article 3 : « SOUHAITE que le calendrier et les modalités de restitution des études et de l'organisation du débat soient fixés au plus vite. ».

Le président de l'Assemblée de Corse suggère un seul vote et demande à **Mme TOMASI** de faire l'appel nominal.

Est absente : Mme Catherine RIERA.

Le rapport ainsi amendé est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François

BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI.

Non-participation : M. Pierre GHIONGA.

**POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 5
NP : 1**

Mme RIERA est désormais présente par le biais de la téléconférence.

13) Rapport n° 204 portant schéma d'aménagement hydraulique de la Corse Acqua Nostra 2050 :

Le rapporteur est **M. Xavier LUCIANI**. Une présentation du projet est effectuée par les agents de l'OEHC à l'aide d'une vidéo-projection. S'agissant de la CDENATE, un avis favorable a été émis avec une non-participation du représentant du groupe **Andà per Dumane**. En ce qui concerne la CFF, un avis favorable a été donné avec la non-participation des membres des groupes **Andà per Dumane, Per L'Avvene et La Corse dans la République**.

S'expriment **MM. MONDOLONI, CECCOLI, CARLOTTI, TOMASI, Antoine POLI** et **PAOLINI**.

M. MONDOLONI retire l'amendement qu'il avait déposé et qui prévoyait l'insertion suivante dans l'article 1 de la délibération : « *DEMANDE une étude complémentaire comparative sur la réalisation de retenues collinaires pourvues de STEP solaires.* ».

M. TOMASI présente un amendement au nom du groupe **Corsica Libera** sur le contenu duquel s'oppose **M. CECCOLI**, quant à **M. Xavier LUCIANI**, il estime qu'il convient de reformuler la rédaction du texte en cause. **Le président du conseil exécutif de Corse** partage la position du **président de l'OEHC**.

Un échange a lieu entre **MM. TOMASI, MONDOLONI** et **CECCOLI**.

Le président TALAMONI est contraint de quitter provisoirement la séance et laisse un pouvoir pour voter en ses lieu et place à **M. BENEDETTI**. La présidence est alors assurée par **M. VANNI**.

La réunion est suspendue quelques minutes.

A la reprise, **le président SIMEONI** donne lecture du projet de délibération modifié que commentent **MM. TOMASI** et **Xavier LUCIANI**.

Ce dernier prévoit une modification de l'article 1^{er} rédigé comme suit : « *AFFIRME son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion.* ». L'article 2 est modifié comme ci-après : « *DIT que ce principe devra être intégré et décliné dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations contenues dans le rapport Acqua Nostra 2050.* ». Le reste demeure inchangé.

Le président de séance propose un seul vote du rapport ainsi amendé et sous-amendé.

Mme TOMASI procède à l'appel.

Sont absents : **M. Pierre GHIONGA, Mme Julie GUISEPPI** et **M. Pierre-Jean LUCIANI**.

Le document est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La séance est suspendue à 14 heures 10.

La reprise intervient à 16 heures 00.

La présidence est de nouveau assurée par **le président TALAMONI.**

14) Rapport n° 211 d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse :

Ce dossier fait l'objet d'une présentation par **Mme FAZI.**

Intervient **Mme POLI-ANDREANI** qui indique également que la CECCSS a émis un avis favorable sur ce document. Prennent aussi la parole **Mme FAGNI, MM. MONDOLONI** et **Antoine POLI.**

Mme FAZI répond aux intéressés.

Les élus prennent connaissance de l'amendement présenté par le groupe **Corsica Libera**.

Ainsi à la page 7 du rapport et concernant le LIBER la phrase suivante est modifiée comme suit : « Un tel revenu remplacerait les minima sociaux et une partie des prestations familiales et des bourses de l'enseignement supérieur ».

A la page 8, sur le RUA, il suggère de supprimer : « *Sans remplacer la réflexion liée à l'expérimentation du revenu universel, il conviendra nécessairement d'intégrer à l'expérimentation et à l'action de la Collectivité de Corse, les paradigmes des RUA, selon les évolutions de cette démarche.* ». Sur l'innovation sociale, il est proposé de modifier la phrase suivante comme ci-après : « ... *il n'est pas envisageable de diminuer le montant des aides et de réduire les droits sociaux.* ».

A la page 9, la suppression des alinéas 2 et 3 est proposée, à savoir de : « *- la prise en compte des préconisations formulées...* » à « *aux fins d'en analyser les avantages et les inconvénients.* ». Il convient aussi de modifier le quatrième alinéa comme ci-après : « la capacité des acteurs et organisations administratives existants à mettre en œuvre la mesure, sans dégradation *du* service rendu. ».

Aux pages 9 et 10, il faut supprimer la phrase suivante : « L'AMO serait chargée... » jusqu'à « ... à l'échelle de la Corse devront également être précisées. ».

A la page 10, la phrase portant sur le comité de suivi est ainsi rédigée : « *Un comité de pilotage et de suivi sera constitué dès le démarrage de la prestation pour suivre les travaux de l'AMO, dont la composition sera arrêtée par le Président du Conseil exécutif de Corse et qui comprendra, notamment, le Président de l'Assemblée de Corse, les représentants des différents groupes politiques de l'Assemblée à la commission ad hoc déjà constituée, les Conseillers exécutifs et les services de la Collectivité de Corse concernés par le sujet.* ».

Le conseil exécutif et **le président de l'Assemblée de Corse** proposent de modifier substantiellement le cahier des charges (cf. annexe).

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix et **Mme TOMASI** fait l'appel.

Sont absents : MM. Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI.

Celui-ci est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA,

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 16

15) Rapport n° 207 d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2019 :

La présentation du rapport est effectuée par **le président du conseil exécutif de Corse**. Celui-ci n'appelle pas de vote, les élus prennent acte du document.

16) Rapport n° 221 d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2019 :

Le président de l'Assemblée de Corse présente le document qui, à l'instar du précédent, n'appelle pas de vote. L'assemblée délibérante prend acte.

17) Rapport n° 224 relatif à la modification de la délibération n° 16/040 AC du 25 février 2016 portant modification de la composition du comité d'évaluation des politiques publiques :

Le rapport est présenté par le président de l'Assemblée de Corse assorti d'un amendement.

Mme TOMASI et M. TOMASI interviennent sur le contenu de la modification.

Le conseil exécutif émet un avis favorable.

Après l'appel nominal et le recueil des suffrages, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Sont absents : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI, Mme Julia TIBERI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

18) Rapport n° 190 portant compte-rendu des délégations d'attributions confiées au conseil exécutif et à son président pour le premier semestre 2020 :

L'assemblée délibérante prend acte du compte-rendu auquel procède le président du conseil exécutif de Corse.

19) Rapport n°199 portant modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse :

Le président SIMEONI présente le rapport qui est adopté à la majorité absolue.

Sont absents : Mmes MM. Jean-François CASALTA, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, et Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Julia TIBERI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 47

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 7

20) Rapport n° 214 relatif à la commission des politiques de santé sur l'accès aux soins en matière d'oncologie en Corse :

Mme ANTONINI effectue une présentation du document et précise que la CECCSS a pris acte du rapport à l'unanimité.

Interviennent successivement **M. BENEDETTI** et **Mme PADOVANI**.

Mme FAZI indique que le conseil exécutif émet un avis favorable sur ce dossier et apporte quelques précisions.

A la suite de l'appel nominal effectué par **Mme TOMASI**, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Sont absents : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI, Mme Julia TIBERI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

21) Rapport n° 213 portant modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de déontologie :

Le président TALAMONI présente cette modification consistant à désigner M. François-Xavier CECCOLI, il est adoptée à l'unanimité.

Sont absents : MM. Jean-François CASALTA, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI, Mme Julia TIBERI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Mme GRIMALDI, intéressée par le traitement de l'affaire suivante, quitte provisoirement l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote qui suit.

22) Rapport n° 179 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Collectivité de Corse :

Le rapporteur est **M. BIANCUCCI**.

Prennent tout d'abord la parole **Mme CASALTA** et **M. LACOMBE** auxquels répond le rapporteur. S'exprime ensuite **M. VANNI**. Un débat s'engage auquel participent ce dernier ainsi que les précédents intervenants. **Le président de l'Assemblée de Corse et le président du conseil exécutif de Corse** participent aussi aux échanges.

Au terme de cette discussion, il n'est pas procédé à de nouvelles désignations et les sortants au CAUEC sont reconduits.

23) Motion 2020/E6/013 portant instauration d'un tarif préférentiel dans l'aérien pour les personnes ayant un centre d'intérêts matériels et moraux en Corse (CIMM) présentée par le président de l'Assemblée de Corse :

Suite à une courte présentation du **président TALAMONI**, un échange a lieu entre l'intéressé, **M. BIANCUCCI** et le **président SIMEONI**.

Après une interruption de séance, il est décidé d'examiner la motion en cause à la session du mois de septembre. **Le président de l'Assemblée de Corse** précise nonobstant que celle-ci avait recueilli l'avis favorable de la CDENATE et que, par conséquent, elle ne devait, en aucune façon, être présentée à la commission permanente.

24) Motions 2020/E6/020 portant versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux ambulanciers privés du SMUR 2B présentée par le président de l'Assemblée de Corse, 2020/E6/021 portant élargissement du dispositif de « Voucher territorial » mis en place par l'ATC au bénéfice du personnel hospitalier à l'ensemble des personnels des EPHAD et SAAD présentée par le président de l'Assemblée de Corse et 2020/E6/023 portant défense contre les incendies et modification du PPFENI 2013-2022 présentée conjointement par MM. GIUDICI, BENEDETTI et PAOLINI :

Le président de l'Assemblée de Corse évoque les trois motions précitées. Il précise que la commission permanente n'a pas retenu la priorité et qu'elles ont été renvoyées pour examen au sein des commissions organiques compétentes.

23) Motion 2020/E6/019 portant demande de création d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHR-U) en Corse présentée par le président de l'Assemblée de Corse :

Après une courte présentation par **le président TALAMONI**, le texte de la motion est amendé et modifié comme suit par l'intéressé et **le conseil exécutif de Corse** :

- « *PREND ACTE des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.*
- *PREND ACTE de la création du Collectivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.*
- *EXPRIME son soutien aux démarches ainsi initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.*
- *DEMANDE solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multi-sites. »*

M. MONDOLONI fait part du retrait de l'amendement qu'il avait déposé mais émet le souhait de déposer un sous-amendement à l'amendement déposé par **le conseil exécutif et le président TALAMONI**.

Mme FAZI et le président SIMEONI répondent à l'intéressé qui ne juge plus utile à présent de maintenir son sous-amendement.

Il est alors procédé à l'appel nominal par **Mme TOMASI** et au vote de la motion amendée.

Sont absents : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, Louis POZZO di BORGO.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle

COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

24) Motion 2020/E6/02 portant plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement présentée par Mme SIMEONI au nom du groupe Corsica Libera :

Mme SIMEONI fait une présentation succincte de la motion dont il s'agit.

Mme PADOVANI souhaite associer le groupe **Andà per Dumane** au texte. Les autres groupes manifestent la même intention. **Mme SIMEONI** y consent très volontiers.

Mme FAZI dit que le conseil exécutif est favorable au contenu de celle-ci.

Au terme de l'appel, le texte est adopté à l'unanimité.

Sont absents : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, Louis POZZO di BORGIO

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI,

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

25) Motion 2020/E6/024 relatif à la station thermale de Pietrapola Les Bains présentée conjointement par MM. GIUDICI, BENEDETTI et PAOLINI :

M. PAOLINI présente d'abord la motion et **M. BIANCUCCI** délivre ensuite quelques informations.

Mme TOMASI fait l'appel nominal.

Sont absents : MM. Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Louis POZZO di BORGIO, Camille de ROCCA SERRA.

La motion considérée est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI,

Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

A 19 heures 55, l'ordre du jour est épuisé et **le président TALAMONI** met un terme à la séance.

Ajaccio, le 31 juillet 2020

ANNEXE